

RÈGLEMENT de la bourse aux jouets

Objectifs:

- La Bourse aux jouets, objets de décoration de chambres d'enfants et matériel de puériculture est proposée à toutes les familles et permet de se défaire des jouets en bon état dont elles n'ont plus l'usage, ou d'en acheter de nouveaux, à prix modique dans un esprit d'échange et d'entraide.
- Cette opération doit se réaliser pour rendre service et non pour en tirer profit.

Fonctionnement:

- Pour cette bourse, un barème de prix est **fixé à l'avance** par les bénévoles.
- Ne sont acceptés que les jouets en **bon état, propres et complets.** Les DVD, cd, consoles de jeux et peluches ne sont pas acceptés
- **Seuls les bénévoles** de la bourse **sont juges** de l'état du jouet et de la décoration, et donc de son acceptation lors de la réception.
- **Seront retirés** de la vente tous les jouets constatés **en mauvais état**
- **Il sera retenu 10%** sur le montant de la vente pour couvrir les frais de fonctionnement de la bourse
- Nous n'acceptons **aucun paiement en chèque.**
- En cas de litige, de vol ou de détérioration, **aucun recours n'est possible** contre les organisateurs
- **La signature** du vendeur sur le présent règlement atteste de l'acceptation des précédentes conditions.

Nom

Prénom

Mail et téléphone:

Signature

Précédée de « Lu et Approuvé »